

CONSEIL MUNICIPAL

du 27 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS VERBAL

Présents BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

Excusé : : BABOLAT Stéphanie, GERMAIN Céline

La séance est ouverte à 20h35 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion 27 septembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020 il a pris les décisions suivantes :

- Les frais de transport permettant aux élèves de l'école de se rendre à la piscine durant l'année scolaire 2021-2022, ont été réglés. Ils s'élèvent à 2200 €.
- Le dégagement manuel de plantation par l'Office National des Forêts s'élève à 258,95 €.
- Des achats de draps supplémentaires ont été nécessaires pour les couchettes (école), le montant s'élève à 66,60 €.

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Association périscolaire/Cantine

Les présidente et trésorière de l'association sont venues exposées aux conseillers les diverses tâches et actions qui incombent à Anne-Laure BAYLE, cette année, durant le temps de la pause méridienne. L'effectif des élèves mangeant à la cantine s'élève régulièrement à 11 enfants dont des petits de 2 ans et demi et 3 ans.

A l'issue de cet entretien, le fonctionnement du téléphone de la salle des fêtes sera vérifié et une formation aux gestes de premiers secours sera financée. Le CPINI de Lompnas sensibilisera également les élèves de la cantine aux premiers gestes de secours durant le temps de la pause méridienne.

Une réunion sera proposée afin de réunir des membres du conseil, les responsables de l'association et Anne-Laure BAYLE.

Le conseil municipal rappelle les horaires :

***périodes scolaires** présence classe :

du 1 septembre 2022 au 21 octobre 2022
du 7 novembre 2022 au 16 décembre 2021
du 3 janvier 2023 au 3 février 2023
du 20 février 2023 au 7 avril 2023
du 24 avril 2023 au 7 juillet 2023

Jours	Horaires	Total
lundi	8h20-11h30 et 13h20-16h30	6h20
mardi	8h20-11h30 et 13h20-16h30	6h20
jeudi	8h20-11h30 et 13h20-16h30	6h20
vendredi	8h20-11h30 et 13h20-16h30	6h20

***cantine** :

Jours	Horaires	Total
lundi	11h30 - 13h20	1h50
mardi	11h30 - 13h20	1h50
jeudi	11h30 - 13h20	1h50
vendredi	11h30 - 13h20	1h50

***ménage** :

Ménage des locaux de l'école 1h30 les mardis et vendredis entre 16h45 et 19h30 (toutes modifications seront signalées par mail la semaine précédente)

Ménage du sol de la salle de cantine 15 min les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 16h45.

***vacances scolaires** nettoyage du matériel et des locaux de l'école :

Jours *	Horaires	Total
Lundi 24 octobre 2022	8h00-12h00	4h00
Lundi 19 décembre 2022	8h00-12h00	4h00
Lundi 6 février 2023	8h00-12h00	4h00
Mardi 11 avril 2023	8h00-12h00	4h00
Jeudi 24 août 2023	8h00-12h00 13h00-17h00	8h00
Vendredi 25 août 2023	8h00-12h00 13h00-17h00	8h00

*Les jours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés dès lors que l'agent en réfère à la municipalité.

Et ceux pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 inclus.

2. Décisions modificatives

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives comme suit :

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal En fonctionnement			
681	Dotations aux amortissements et aux provisions-Charges de fonctionnement courant	+ 7543,51	
681-042	Dotations aux amortissements et aux provisions-Charges de fonctionnement courant	- 7395,98	
6558	Autres contributions obligatoires	- 147,53	
Budget Principal En investissement			
166-041	Refinancement de la dette	+ 6724,04	
166	Refinancement de la dette	- 6724,04	
1641-041	Refinancement de la dette		+ 6724,04
166	Refinancement de la dette		- 6724,04
Budget Eau En investissement			
020	Dépenses imprévues	+ 3594,59	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	- 3594,59	
166-041	Refinancement de la dette	+ 7487,48	
166-041	Refinancement de la dette		+ 7487,48
28135-040	Emprunts en euros		+56,9
10222	fctva		-56,9

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** les virements de crédit.

3. Désignation correspondant incendie et secours

BABOLAT Coraline s'est portée volontaire pour participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, des conventions et des documents concernant le CPINI de la commune.

Elle tiendra un rôle de sensibilisation et d'informations auprès des habitants et veillera également aux bonnes tenues réglementaires des installations.

4. Vente de bois

La parcelle 5a est en vente, son prix estimé est de 825,60 €.

5. Complément indemnitaire annuel

En cette fin d'année, afin de remercier et de récompenser le personnel pour son investissement et son implication auprès de la commune, une prime de 150 € sera versée.

6. Poste d'adjoint administratif

Concernant Anne-Laure Chevallier, secrétaire de mairie, les conseillers présents, valident la proposition d'un renouvellement du cdd d'un an associée à une augmentation du taux à 11,83 €. Les formations concernant la dématérialisation urbanisme et la formation intégration ont été acceptées.

7. Indemnité élus

M. le Maire Alexandre JOUX et ses adjoints Mme Coraline BABOLAT, M. Mael DURAND et M. Jean-Michel GIRAUD décident de renoncer à leur indemnité pour le mois d'octobre et d'octroyer ces indemnités aux conseillers pour leur investissement dans la commune.

Cette décision a été validée par les conseillers présents.

8. Taxe d'aménagement

Suite à la décision prise en août 2022, le contrôle de la légalité demande de modifier la délibération.

L'exonération est donc modifiée comme suit :

Les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

9. Chauffage F3

M. le Maire fait part du rapport d'expertise rendu par le Cabinet CET.

- ▶ Vous pourrez constater que la responsabilité de l'Entreprise TOUT FEU TOUT FLAMME « **paraît engagée au motif de l'excès de condensation au niveau du conduit de fumées entraînant un usage anormal du matériel. Cet excès de condensation est la conséquence d'une non-conformité aux conditions de mise en œuvre exigées par le fabricant.** »
- ▶ Le montant du devis de la Société RS RAMONAGE étant supérieur au montant global de l'installation, l'expert vous invite à vérifier auparavant, si les nouveaux réglages ont pu supprimer la problématique.
- ▶ À défaut, il conviendra de mettre en demeure l'Entreprise TOUT FEU TOUT FLAMME de reprendre son ouvrage défectueux, avant recours à formaliser à concurrence de 5102.79 €, le cas échéant.
- ▶ Toutefois, l'expert nous alerte sur l'exigence de souscrire un contrat d'entretien annuel par un prestataire agréé en sus de l'entretien de la fumisterie par un ramoneur. Nous vous laissons le soin d'inviter votre locataire à souscrire ce contrat.

M. le Maire reprend contact avec le service juridique de Groupama pour les suites à donner.

10. Ecole

Les conseillers décident que la prochaine réunion du Conseil sera exclusivement dédiée à l'avancement des travaux et aux différents choix concernant l'apparence extérieure du bâtiment. La présence de l'architecte permettra une mise en lumière et répondra aux questions qui existent encore. La présence de Mme PERRACHE Audrey, enseignante, permettra également un choix du matériel de classe correspondant aux besoins actuels.

11. Éclairage extérieur de l'école

Le choix s'est porté sur une lanterne qui sera fixée sur la façade de l'école côté voie publique.

12. Urbanisme

Le projet de FOLLIET Nicole est validé sous réserve de présenter les RAL exacts lors de la construction.

13. Eau

Le niveau de la nappe a baissé.

L'entreprise BESSON viendra prochainement afin de procéder à l'installation du nouveau matériel permettant le suivi de la source.

14. Poubelles collectives

Afin d'éviter à la population de subir le surcoût futur de la levée des poubelles noires (ordures ménagères), il sera proposé aux habitants de voter pour ou contre, l'installation de conteneurs semi-enterrés. Ceux-ci seront accessibles grâce à un badge nominatif. Chaque ouverture de trappe s'élèvera à 1,24 € soit un coût de 0,0248 € au litre. (Économie de 30%)

L'installation et les travaux seront pris en charge par la CCPA.

Les membres du conseil passeront à votre domicile afin de répondre à vos questions et de procéder au vote.

15. Coupes d'affouage

Vingt inscrits se sont vus attribuer par tirage au sort un lot parmi 17 lots têtes et 3 lots coupes.

16. Éclairage public

Le choix des conseillers s'est porté sur un renouvellement de lanternes LED aux endroits où actuellement se trouvent déjà des lanternes.

Un groupe de conseillers va évaluer sur le terrain les endroits où des luminaires devront être ajoutés. Les luminaires placés sur les poteaux en béton seront remplacés par des luminaires LED de type bloc.

17. Budgets

M. le Maire a présenté au conseil un état de trésorerie prenant en compte le prévisionnel des travaux.

Budget Assainissement		2020	2021	Fin 2022	Fin 2023
Fonctionnement	Recettes	29 618,29	29 596,55	27 799,13	24 242,13
	Dépenses	15 798,69	17 369,73	17 862,00	19 912,00
Résultat		13 819,6	12 226,82	9 937,13	4 330,13
Investissement	Dépenses	12 057,67	12 068,80	12 104,91	12 973,91
	Recettes	12 890,78	12 067,89	11 235,00	11 235,00
Résultat		833,11	- 0,91	- 869,91	- 1 738,91
Budget Eau		2020	2021	Fin 2022	Fin 2023
Fonctionnement	Recettes	22 159,84	35 384,77	101 241,46 <i>80 k€ de la cne</i>	18 431,94
	Dépenses	22 439,05	19 763,65	98 609,52	26 770,00
Résultat		- 279,21	15 621,12	2 631,94	- 8 338,06
Investissement	Dépenses	95 956,35	98 161,38	168 470,83	14 094,37
	Recettes	72 212,98	28 864,58	167 876,46 <i>64 k€ du fonct</i>	25 314,90
Résultat		- 23 743,37	- 69 296,80	- 594,37	11 220,53
Budget Principal		2020	2021	Fin 2022	Fin 2023
Fonctionnement	Recettes	389 594,65	390 593,52	384 238,19	210 057,70
	Dépenses	142 816,37	171 821,31	322 634,49	176 099,00
Résultat		246 778,28	218 772,21	61 603,70	33 958,70
Investissement	Dépenses	201 299,11	228 867,95	504 366,00	509 463,83
	Recettes	264 705,47	331 647,14	335 362,17	534 838,98
Résultat		63 406,36	102 779,19	-169 003,83	25 375,15
Global		2020	2021	Fin 2022	Fin 2023
Fonctionnement	Recettes	441 372,78	442 371,65	513 278,78	252 731,77
	Dépenses	181 054,11	208 954,69	439 106,01	222 781,00
Résultat		260 318,67	246 620,15	74 172,77	29 950,77
Investissement	Dépenses	309 313,13	339 098,13	684 941,74	536 532,11
	Recettes	349 809,23	372 579,61	514 473,63	571 388,88
Résultat		40 496,1	33 481,48	- 170 468,11	34 856,77

18. Divers

Le devis pour les travaux du mur de la Cure s'élève à 11 123,15 €.

Une proposition pour la matérialisation d'un parking vers le four a été refusée.

Les véhicules se garant autour de la fontaine à côté du lavoir se trouvent sur la voie publique. Tout incident survenant avec un autre véhicule roulant ou des bêtes allant boire à la fontaine ne sera pas couvert par la commune ou par la personne ayant provoqué les dégâts. L'arrêt ou le stationnement sur la chaussée est une démarche strictement encadrée afin de ne pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route.

Tous les points étant abordés, la séance est levée à

Prochain conseil le lundi 10 octobre